

Conditions générales de vente.

Les présentes conditions de vente s'appliquent de plein droit et sans restrictions à toutes les réservations effectuées pour des représentations à compter du 1er juillet 2013. Elles sont susceptibles de modifications sans préavis. La confirmation de la réservation par le client et le règlement des places impliquent son adhésion sans réserves aux présentes conditions de vente.

TARIFS - BILLETTERIE

1. Les tarifs sont disponibles à la billetterie du théâtre, imprimés sur la plaquette de saison du théâtre ou communiqués sur simple demande. Tous les tarifs sont susceptibles de modification sans préavis. Ils sont validés uniquement après confirmation de notre part du règlement demandé.

2. Le tarif applicable est le tarif affiché au guichet de la billetterie.

Le tarif réduit est applicable aux Etudiants et scolaires de – de 25 ans, demandeurs d'emploi, Allocataires RSA, Allocataires "adulte handicapé" et sur quotient familial pour les Pornichétins de plus de 60 ans.

Aucune réduction n'est proposée directement au guichet. Il appartient au spectateur qui entend se prévaloir d'une réduction de tarif d'en réclamer l'application au moment de la réservation des places et de se munir des justificatifs nécessaires. Seul le guichet de la billetterie de Quai des Arts propose la vente des abonnements et de billets pour l'ensemble des spectacles de Quai des Arts et pour l'intégralité de la grille tarifaire. Il appartient au spectateur de choisir son point de vente selon la représentation recherchée et le tarif qu'il souhaite se voir appliqué.

3. Les prix indiqués sont les prix pratiqués pour des billets achetés sur place, directement au guichet de la billetterie. Pour les billets réservés par tous autres moyens, des frais de réservation sont perçus en sus du prix guichet.

4. QUAI DES ARTS n'est pas lié par les majorations de prix qui peuvent être pratiquées par des intermédiaires.

5. Les billets émis sont uniques et nous ne pouvons en délivrer de duplicata, sauf en cas de vol ou perte constatés par déclaration auprès des services de police, et s'il est possible de retrouver trace de la réservation. En tout état de cause, même dans ce cas, seul le porteur du billet est habilité à occuper le siège.

6. Nos prix sont établis en euros et ne sont acceptés que les règlements effectués pour la valeur exacte de ces prix. Les frais liés aux éventuels virements bancaires ou postaux sont à la charge du client.

PLACEMENT - HORAIRES

7. Le placement est libre. En fonction du spectacle, la salle peut se présenter en version assise ou en version debout. La version retenue est précisée sur la documentation officielle du théâtre et mentionnée sur le billet. L'accès aux emplacements PMR (Personnes à Mobilité Réduite) en version assise n'est garanti que sur réservation préalable et confirmation de la disponibilité par le personnel du théâtre. Les portes de la salle sont fermées dès le début du spectacle et les spectateurs retardataires ne sont admis que si la configuration du spectacle le permet afin de ne pas perturber la représentation. Le représentant de la direction de la salle est seul juge de ce critère. Il pourra imposer le placement du spectateur retardataire.

La direction pourra réserver certains sièges ou groupes de sièges et les attribuer selon ses choix.

8. Les spectacles débutent à l'heure indiquée sur les billets. Les horaires annoncés sont susceptibles de modifications sans préavis. Seul l'horaire porté sur le billet est garanti. Aucun remboursement ne sera consenti aux spectateurs retardataires pour le spectacle.

RÉSERVATION - DÉLAIS DE PAIEMENT

9. Nous n'acceptons aucune option. Les places ne sont garanties qu'à réception de leur règlement intégral. Les billets ne sont délivrés que contre paiement intégral de leur montant et des éventuels frais annexes. En cas de dérogation exceptionnelle à ce principe de pré paiement, si le règlement intégral ne nous est pas parvenu le jour de la représentation, les billets ne sont délivrés que contre le versement d'un dépôt de garantie égal à la somme due.

ECHANGES - ANNULATIONS

10. Les billets émis ne sont ni repris ni remboursés. Ils sont valables uniquement pour la représentation pour laquelle ils ont été émis. En cas d'annulation de la représentation de notre fait, ils peuvent être échangés pour une autre date en fonction de la disponibilité des places, mais en cas d'interruption d'une représentation après la première moitié du spectacle ils ne pourraient être ni échangés pour une autre date, ni remboursés.

11. Nous n'acceptons aucune annulation après paiement des places par le client. En matière de spectacle, la jurisprudence considère que le rapport qui s'établit entre le Théâtre qui annonce un spectacle, indique le prix des places et l'heure de représentation et le public qui achète un billet, quel que soit ensuite le mode de paiement (espèces, chèque, carte de crédit, mandat), est un rapport contractuel. Dans ces conditions, ce n'est que si l'entreprise de spectacle ne remplit pas son obligation que le spectateur peut demander le remboursement ou contester le contrat. Exceptionnellement, et dans la limite des places disponibles sur la saison en cours, un billet peut être échangé pour une autre représentation, si la demande est effectuée dix jours avant la représentation. Dans le cas où le tarif du nouveau billet est inférieur à celui du billet échangé, aucun remboursement ni rendu de monnaie n'est possible. Dans le cas contraire, un complément est exigé à concurrence de l'intégralité du paiement du tarif du nouveau billet.

RÉCLAMATIONS - LITIGES

12. Toute contestation, quelle qu'en soit la nature doit être formulée par écrit au plus tard le soir de la représentation.

13. Le nombre de billets doit être vérifié par le client au moment où ils sont délivrés par notre personnel. Aucune réclamation ultérieure ne pourra être prise en compte.

14. Nous nous réservons la possibilité d'apporter toutes modifications dans l'ordre, la durée et la distribution du spectacle. D'autre part, nous nous réservons le droit d'annuler toute représentation qui ne pourrait avoir lieu si des cas fortuits ou des cas de force majeure nous y contraignaient tels que (et sans que cette liste ne soit exhaustive) intempéries, grèves, incendie, dégât des eaux, maladie d'un interprète, etc... Dans une telle hypothèse nous proposerions une autre date de représentation.

15. Nous déclinons toute responsabilité pour les dommages quelle qu'en soit la nature qui seraient susceptibles d'atteindre les effets, objets ou matériels apportés par les spectateurs et qui n'auraient pas fait l'objet d'un dépôt dans les locaux aménagés à cet effet. Les spectateurs sont responsables de tout dommage direct ou indirect qu'ils pourraient causer à l'occasion de leur présence à Quai des Arts.

16. Les billets ne donnent aucun droit à un enregistrement du spectacle. Tout enregistrement, sous quelque forme que ce soit, y compris photographiquement est strictement interdit. Nous nous réservons le droit d'entamer une procédure en réparation des préjudices subis.